

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 20 – Mercredi 28 mai 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Journal officiel

Délai pour la remise des publications

Le délai pour la remise des publications au Journal officiel est exceptionnellement reporté à mardi 12 heures aux dates suivantes:

mardi 10 juin 2014 (9 juin - Lundi de Pentecôte)
mardi 24 juin 2014 (23 juin - Fête de la liberté)

Delémont, le 28 mai 2014

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 70 de la séance du Parlement du mercredi 21 mai 2014

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs: Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: Jean Bourquard (PS), Michel Choffat (PDC), Maëlle Courtet-Willemin (PDC), Eric Dobler (PDC), David Eray (PCSI), James Frein (PS), Gilles Froidevaux (PS), Claude Gerber (UDC), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Emmanuelle Schaffter (VERTS) et Thomas Stettler (UDC)

Suppléants: Diego Moni Bidin (PS), Josiane Sudan (PDC), Raoul Jaeggi (PDC), Anne Froidevaux (PDC), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Cédric Vauclair (PS), Murielle Macchi-Berdat (PS), Romain Schaer (UDC), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Martial Farine (PS), Anselme Voirol (VERTS) et Damien Lachat (UDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

2. Promesse solennelle d'un suppléant (VERTS)

Anselme Voirol (VERTS) fait la promesse solennelle.

3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la réunification

Anselme Voirol (VERTS) est élu tacitement membre de la commission.

4. Election d'un remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales

André Parrat (CS-POP) est élu tacitement remplaçant de la commission.

5. Questions orales

– Maurice Jobin (PDC): La démission du chef du Service de l'enseignement démontre-t-elle des dysfonctionnements? (non satisfait)

– Loïc Dobler (PS): Projet de construction d'une nouvelle entreprise Cartier à Glovelier (partiellement satisfait)

– Alain Lachat (PLR): Projet de nouvelle carrière à Scholis (Lucelle France) à proximité de la frontière (satisfait)

– Vincent Wermeille (PCSI): Collaborations du Jura avec l'Arc jurassien dans le domaine microtechnique (non satisfait)

– Erica Hennequin (VERTS): Santé du Doubs et mesures prises (partiellement satisfaite)

– Romain Schaer (UDC): Création de nouveaux postes dans l'administration (partiellement satisfait)

– Yves Gigon (PDC): Délégation jurassienne à Québec pour l'inauguration de l'horloge « Porte-Bonheur(e) » (satisfait)

– Cédric Vauclair (PS): Interdiction du trafic de transit en Basse-Allaine et à Bure après l'ouverture du tronçon A16 Bure-Porrentruy (satisfait)

– Alain Bohlinger (PLR): Démission du chef du Service de l'enseignement: projet d'un meilleur découpage hiérarchique? (satisfait)

– Damien Chappuis (PCSI): Octroi d'un congé extraordinaire dans les écoles vendredi de la Fête-Dieu (satisfait)

– Damien Lachat (UDC): Octroi de nouvelles places d'accueil de l'enfance à Haute-Sorne (partiellement satisfait)

– Marcelle Lüchinger (PLR): Gens du voyage installés sur le terrain d'Innodel (satisfaite)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

- 6. Motion N° 1091**
La création de postes au sein de l'administration cantonale passe-t-elle vraiment par le Parlement ?
Damien Chappuis (PCSI)
 Développement par l'auteur.
 Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte. Au vote, le postulat N° 1091a est accepté par 37 voix contre 18.
- 7. Interpellation N° 825**
Médecin-chef de l'Unité hospitalière médico-psychologique sans son titre FMH
Murielle Macchi-Berdat (PS)
 Développement par l'auteur.
 L'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Gouvernement
 Marie-Noëlle Willemin (PDC) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.
- 8. Question écrite N° 2638**
Nomination au Service vétérinaire: une erreur de casting ?
Romain Schaer (UDC)
 L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 9. Question écrite N° 2639**
Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), quid ?
Romain Schaer (UDC)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

- 10. Interpellation N° 823**
51 mesures d'économie: quel bilan ?
Géraldine Beuchat (PCSI)
 Développement par l'auteur.
 L'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Gouvernement.
- 11. Arrêté octroyant un crédit de 1'980'000 francs pour des travaux de réhabilitation de la prison de Delémont (crédit supplémentaire)**
 Au vote, l'entrée en matière des points 11 et 12 est acceptée par 38 voix contre 17.
 Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.
 Au vote, l'arrêté est accepté par 37 voix contre 15.
- 12. Modification de la loi sur les établissements de détention (première lecture)**
 Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.
 Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 43 voix contre 6.
- 13. Motion N° 1090**
Finances cantonales: un gel des engagements avant les conclusions d'OPTIMA
Alain Lachat (PLR)
 L'auteur retire la motion N° 1090.
- 14. Question écrite N° 2634**
Lutte contre la fraude fiscale: le canton du Jura en fait-il assez ?
Jean Bourquard (PS)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 15. Question écrite N° 2640**
Citoyen victime de déni de justice: que se passe-t-il ?
David Eray (PCSI)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

- 16. Question écrite N° 2636**
Faute d'un enseignant du CEJEF: qu'en est-il vraiment ?
Josiane Sudan (PDC)
 L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.
- 17. Question écrite N° 2641**
En avant la Musique !
Serge Caillet (PLR)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 18. Question écrite N° 2643**
Du rôle de la commission d'école
Serge Caillet (PLR)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

- 19. Motion N° 1088**
Bilan et mise à jour de la promotion de l'apiculture et de la protection des abeilles
Raphaël Ciochi (PS)
 Développement par l'auteur.
 Le Gouvernement propose de rejeter la motion. Au vote, la motion N° 1088 est acceptée par 38 voix contre 10.
- 20. Question écrite N° 2642**
Corriger l'image façonnée par les indices bancaires
Serge Caillet (PLR)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

- 21. Interpellation N° 824**
Climat: quels efforts dans le canton du Jura ?
Erica Hennequin (VERTS)
(Renvoyée à la prochaine séance.)
- 22. Question écrite N° 2635**
Aire de ravitaillement de Boncourt: et la suite ?
Yves Gigon (PDC)
 L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.
- 23. Question écrite N° 2637**
Bilan Energo...
Erica Hennequin (VERTS)
 L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Les procès-verbaux N°s 68 et 69 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.15 heures.

Delémont, le 21 mai 2014

Le président: Gabriel Willemin
 Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

**Loi
sur les établissements de détention
Modification du 21 mai 2014
(première lecture)**

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

La loi du 2 octobre 2013 sur les établissements de détention¹ est modifiée comme il suit:

Article 2, alinéa 1, lettre b (nouvelle teneur)

b) « responsable » désigne le responsable des agents de détention de l'établissement au sens de l'article 12, alinéa 2;

Article 3 (nouvelle teneur)

Art. 3 Les établissements de détention du Canton sont:

- a) la prison de Porrentruy;
- b) la prison de Delémont;
- c) l'Orangerie (maison d'arrêt de Porrentruy).

Article 4, phrase introductive et titre marginal (nouvelle teneur)

Art. 4 Peuvent être exécutées à la prison de Porrentruy et à la prison de Delémont:

Article 6, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Lorsque la place disponible permet de garantir la séparation appropriée des détenus majeurs et mineurs, ces derniers peuvent être placés temporairement à la prison de Delémont, notamment dans l'attente d'un transfert vers un établissement prévu à cet effet. La législation spéciale relative aux mineurs est réservée.

Article 10, alinéas 3 et 4 (nouvelle teneur)

³ Le Gouvernement détermine, par voie d'ordonnance, les modalités du service de piquet et de remplacement en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du responsable.

⁴ Il peut en particulier déterminer les cas dans lesquels les compétences du directeur sont transmises au Service juridique ou au responsable.

Article 12, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Le Département désigne un ou plusieurs responsables pour chaque établissement. Selon les modalités définies par le Gouvernement par voie d'ordonnance, ceux-ci peuvent être amenés à se suppléer.

Article 57 (nouvelle teneur)

Art. 57¹ Pour des motifs de sécurité, une vidéosurveillance peut être installée à l'entrée de l'établissement et dans les locaux communs de détention.

² Une vidéosurveillance peut être installée dans les cellules de réflexion. Elle n'est utilisée que sur ordre du directeur lorsque le détenu représente un risque pour lui-même ou pour les tiers. Celui-ci en est informé.

³ Une vidéosurveillance n'est pas autorisée dans d'autres lieux, notamment dans les cellules ordinaires et dans les sanitaires.

⁴ La vidéosurveillance est rendue visible, avec référence au présent article.

⁵ L'agent de détention s'assure du fonctionnement de la vidéosurveillance et des mesures organisationnelles et techniques propres à assurer l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données.

⁶ La vidéosurveillance permet, à des fins de sécurité, le visionnage direct des images par les agents, le responsable et le directeur. En cas d'alarme, les images peuvent également être visionnées directement par la police cantonale.

⁷ La vidéosurveillance est équipée d'un système d'enregistrement. Les données sont conservées 48 heures. Si une procédure pénale ou disciplinaire est ouverte, l'autorité en charge de la procédure peut décider de conserver l'enregistrement pendant la durée de celle-ci. En cas de nécessité, seuls le directeur, le responsable, le Service juridique, l'autorité d'écrou et les autorités de poursuite pénale sont habilités à consulter les données.

⁸ D'éventuelles contestations relatives à la vidéosurveillance peuvent être adressées au Service juridique, conformément à la législation relative à la protection des données.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président: Gabriel Willemin

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹ RSJU 342.1

République et Canton du Jura

Arrêté

**octroyant un crédit de 1'980'000 francs
pour des travaux de réhabilitation
de la prison de Delémont
(crédit supplémentaire) du 21 mai 2014**

Le Parlement de la République et Canton du Jura, vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale¹, vu les articles 42, 45, alinéa 3, lettre a, 48 et 57 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales², arrête:

Article premier Un crédit de 1'980'000 francs est octroyé au Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines.

Art. 2 Il est destiné à financer des travaux de réhabilitation de la Prison de Delémont.

Art. 3 Ce montant est imputable au Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines, rubrique budgétaire 430.5040.00.

Art. 4 Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le président: Gabriel Willemin

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹ RSJU 101

² RSJU 611

République et Canton du Jura

Arrêté

**concernant les résultats du scrutin fédéral
du 18 mai 2014**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹, vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 18 mai 2014 concernant:

- a) L'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »);
- b) L'initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »;

- c) L'initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » ;
- d) La loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen).

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

- a) Arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »)
- | | | |
|---------------------|--------|-----------|
| Electeurs inscrits: | 51'575 | |
| Votants: | 27'680 | (53.67 %) |
| Bulletins rentrés: | 27'232 | |
| Bulletins blancs: | 1'348 | |
| Bulletins nuls: | 155 | |
| Bulletins valables: | 25'729 | |
| Nombre des OUI: | 23'331 | (90.68 %) |
| Nombre des NON: | 2'398 | (9.32 %) |

Cet arrêté fédéral est accepté dans le Canton du Jura.

- b) Initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »
- | | | |
|---------------------|--------|-----------|
| Electeurs inscrits: | 51'575 | |
| Votants: | 27'680 | (53.67 %) |
| Bulletins rentrés: | 27'422 | |
| Bulletins blancs: | 672 | |
| Bulletins nuls: | 89 | |
| Bulletins valables: | 26'661 | |
| Nombre des OUI: | 19'075 | (71.55 %) |
| Nombre des NON: | 7'586 | (28.45 %) |

Cette initiative populaire est acceptée dans le Canton du Jura.

- c) Initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) »
- | | | |
|---------------------|--------|-----------|
| Electeurs inscrits: | 51'575 | |
| Votants: | 27'680 | (53.67 %) |
| Bulletins rentrés: | 27'444 | |
| Bulletins blancs: | 540 | |
| Bulletins nuls: | 87 | |
| Bulletins valables: | 26'817 | |
| Nombre des OUI: | 9'616 | (35.86 %) |
| Nombre des NON: | 17'201 | (64.14 %) |

Cette initiative populaire est refusée dans le Canton du Jura.

- d) Loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)
- | | | |
|---------------------|--------|-----------|
| Electeurs inscrits: | 51'575 | |
| Votants: | 27'680 | (53.67 %) |
| Bulletins rentrés: | 27'474 | |
| Bulletins blancs: | 376 | |
| Bulletins nuls: | 42 | |
| Bulletins valables: | 27'056 | |
| Nombre des OUI: | 6'946 | (25.67 %) |
| Nombre des NON: | 20'110 | (74.33 %) |

Cette loi fédérale est refusée dans le Canton du Jura.

Art. 2¹ Les résultats du scrutin fédéral du 18 mai 2014 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

² Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

Art. 3 Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 27 mai 2014

Certifié conforme.

Le Chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

¹ RS 161.1

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Emmanuel Martinoli, député, Delémont,

- M. Christophe Terrier, député suppléant, Basse-court, est élu député du district de Delémont;
- M. Anselme Voirol, Delémont, est élu député suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 21 mai 2014.

Delémont, le 13 mai 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant l'approbation du périmètre et des status du Syndicat de chemins de Kohlberg - Raimeux

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu le dépôt public, du 21 novembre au 10 décembre 2013, au secrétariat communal de Val Terbi, du plan de périmètre, de l'avant-projet, du devis provisoire des frais et du projet de statuts,

vu la décision de l'assemblée constitutive du 19 février 2013, prise à l'unanimité des 10 propriétaires, possédant 379 ha, de créer un syndicat d'améliorations foncières au sens de l'art. 703 du Code civil suisse¹, vu l'approbation des statuts du syndicat par l'assemblée du 19 février 2013;

vu l'article 44 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles²,

considérant que la procédure a été suivie conformément aux dispositions légales,

arrête:

Article premier Le périmètre du Syndicat de chemins de Kohlberg - Raimeux, tel qu'il ressort du plan 1:10'000 de novembre 2013, comprenant une surface de 379 ha, est approuvé.

Art. 2 Les statuts du Syndicat de chemins de Kohlberg - Raimeux, datés du 3 mars 2014, sont approuvés.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 22 avril 2014

Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹ RS 210

² RSJU 913.1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247.3

Commune: Cornol

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête du village**

Tronçon: **Route Cornol - Fregiécourt**

Route de la Baroche, de la « Rue de la Poste » à « Derrière-Velle »

Durée: **Du vendredi 6 juin 2014 dès 17h00 au dimanche 8 juin 2014 jusqu'à 24h00**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, mai 2014

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

**Assemblée communale ordinaire,
jeudi 12 juin 2014, à 19 h 30,
à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2014
2. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de
 - a) M^{me} Ana Maria Blank, ressortissante portugaise domiciliée à Alle;
 - b) M. Brendon Perteshi, ressortissant kosovar domicilié à Alle
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013
4. Hommage de reconnaissance à M. Flavien Lachat, receveur communal sortant, et à M^{me}Noémie Petignat, conseillère communale sortante
5. Divers

Alle, le 24 mai 2014

Le Conseil communal

Le Bémont

**Entrée en vigueur du règlement
concernant l'élimination des déchets urbains
et autres déchets et du règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de Le Bémont le 21 février 2014, ont été approuvés par le Service des communes le 28 avril 2014.

Réuni en séance du 13 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Bémont, le 20 mai 2014

Le Conseil communal

Boncourt

**Assemblée communale ordinaire,
12 juin 2014, à 20 h 15, à l'Aula de l'école primaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 décembre 2013.
2. Discuter et accorder le droit de cité communal à M^{me} Magali Demeyere, 1971, ressortissante française et domiciliée à Boncourt.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013 et voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter la renonciation à l'indemnité annuelle versée par BKW Energie SA à la Commune pour la mise à disposition du domaine public et répercutée sur le consommateur final.
5. Prendre connaissance et voter la modification du projet initial de rénovation de la place en tartan décidée à l'assemblée communale du 02.12.2013 de Fr. 100'000.– et approuver le supplément de dépense de Fr. 30'000.–.
6. Discuter et voter une dépense de Fr. 60'000.–, sous réserve de subvention cantonale, pour apporter les adaptations techniques exigées par la Ligue nationale de basket à la halle polyvalente, afin de

permettre à la 1^{re} équipe du Basket Club Boncourt de jouer dans le «Chaudron» durant la saison 2014-2015.

7. Divers et imprévus.

Boncourt, le 26 mai 2014

Le secrétariat communal

Cornol

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cornol dépose publiquement à son Secrétariat communal durant 30 jours, soit du 30 mai au 28 juin 2014 inclusivement, en vue de son adoption par le conseil communal, le document suivant:

– **Plan spécial d'équipement de détail «Collonge» secteur MAc:**

Plan d'occupation du sol et des équipements avec descriptif technique

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles du bureau. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal de Cornol, case postale 45, route des Rangiers 5, 2952 Cornol et ce, jusqu'au samedi 28 juin 2014 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial d'équipement de détail Collonge».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art.33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cornol, le 23 mai 2014

Le Conseil communal

Fontenais

**Assemblée communale ordinaire
lundi 16 juin 2014, à 20 h 15
Salle culturelle du bâtiment
des services communaux de Fontenais**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2014.
2. Accepter la modification du plan d'aménagement local de la parcelle N° 4, sise à la Route de Porrentruy, à Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2013, et voter les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et voter un crédit de 680'000 francs pour le raccordement sur le réseau d'alimentation en eau de l'A16, sous déduction des subventions et participations. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Prendre connaissance du renouvellement des véhicules pour le SIS Calabri.
 - a) Voter un crédit de 210'000 francs pour le remplacement du véhicule de première intervention, sous déduction des subventions et participations. Montant restant à la charge de la commune 42'000 francs, financé en partie par les fonds du SIS.

- b) Voter un crédit de 82'000 francs pour un véhicule de transport, sous déduction des subventions et participations. Montant restant à la charge de la commune 25'000 francs, financé en partie par les fonds du SIS.

Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

6. Discuter et voter la vente d'une partie de la parcelle N° 149, équivalent à 1100 m², située au lieu-dit Les Brussattes à Bressaucourt, pour un montant de 60 francs/m². Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes.
7. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la recette communale ou sur le site internet www.fontenais.ch

Fontenais, mai 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Assemblée de la Bourgeoisie de Bassecourt, jeudi 12 juin 2014, à 20 h, à l'Administration communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
2. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 15.05.2013.
3. Projet d'aménagement des combles de l'ancien bâtiment des « Sœurs », sur la parcelle N° 191 du ban de Bassecourt, pour l'extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) existante:
 - a) prendre connaissance et approuver le projet
 - b) voter le crédit d'investissement relatif à l'exécution des travaux, selon le plan de financement proposé;
 - c) mandater la commission bourgeoise afin de proposer un prix de location indicatif, fondé sur les normes admises par le Service cantonal de l'aide sociale.
4. Projet de rénovation de la partie habitable de la loge Essert Jacques, sur la parcelle N° 4300 du ban de Bassecourt:
 - a) décider de la variante de rénovation;
 - b) voter le crédit d'investissement relatif à l'exécution des travaux, en fonction de la variante choisie.
5. Divers et imprévu.

Remarque: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 15.05.2013 peut être consulté au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Haute-Sorne, le 23 mai 2014

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Mettembert

Assemblée communale ordinaire, 11 juin 2014, à 20 heures, salle sous la chapelle

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit pour la mise en conformité des collecteurs, selon la planification du PGEE, dans le cadre de la réaffectation de ces collecteurs pour le raccordement des eaux usées de la commune de Pleigne au SEDE.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013.
4. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M^{me} Delalay née Mbang Atangana Salomé, domiciliée à Mettembert.
5. Nommer un membre de la commission de construction et de protection des sites et des vergers.
6. Divers.

Mettembert, le 22 mai 2014

Le Conseil communal

Rebeuvelier

Abrogation de règlement

En date du 10 avril 2014, l'Assemblée bourgeoise de Rebeuvelier a décidé d'abroger le Titre II de l'Acte de classification ci-après:

– Titre II de l'acte de classification du 15 juin 1866;

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 12 mai 2014.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Rebeuvelier, le 22 mai 2014

Le Conseil communal

Rocourt

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

Avis de dépôt public

Conformément à l'art. 102 de la Loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt, en accord avec le Service de l'Economie rurale, dépose publiquement:

A Dossier du projet général comprenant:

1. Projet général – Plan 1 :5'000 (sous réserve de l'approbation formelle des Services de la Confédération)
2. Rapport technique
3. Devis
4. Etude nature:
 - Rapport
 - Etat initial – Plan 1:5'000
 - Impacts et mesures de compensation – Plan 1:5'000

B Dossier du projet de nouvelle répartition des terres comprenant:

1. Nouvel état – Plan 1:5'000
2. Registre des prétentions et des attributions
3. Servitudes « nouvel état » – Plan 1:5'000
4. Registre des servitudes
5. Modifications des estimations – Plan 1:5'000
6. Milieux naturels sur fond du projet de nouvelle répartition – Plan 1:5'000

C Extension du périmètre comprenant:

1. Extension – Plan 1:5'000
2. Extension – Registre des parcelles et des propriétaires concernés

D Plan de location (non-opposable) comprenant :

3. Plan de location – Plan 1:5'000 (non-opposable)
4. Plan de location – Registre (non-opposable)

Lieu de dépôt: Bureau communal de Rocourt (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: du mercredi 4 juin 2014 au mardi 24 juin 2014

La présente publication se fonde aussi sur l'art. 97 de la Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAg RS 910.1), sur l'art. 14 de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 (LCPR RS 704) ainsi que sur les art. 12 et 12a de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 (LPN RS 451).

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance des ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 24 juin 2014 inclusivement, au bureau communal de Rocourt. Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Les conditions et contraintes d'exploitation prévues dans le document B6 seront intégralement respectées par les propriétaires et les exploitants concernés lors de l'exploitation des parcelles du nouvel état.

Une assemblée d'information sur le dépôt public du projet de nouvelle répartition aura lieu le mardi 10 juin 2014 à 20h à la salle communale de Rocourt (cf. avis publié dans le Journal Officiel N° 18 du 14 mai 2014).

La commission d'estimation se tiendra à la disposition des propriétaires le samedi 7 juin 2014 de 9 h à 11 h 30 à la salle communale de Rocourt.

Le dossier du plan d'aménagement local de Rocourt comprenant la mise sous protection des mesures de compensation et de remplacement du remaniement parcellaire fait l'objet d'un dépôt public parallèlement à la présente procédure et conformément à l'art. 71 al. 1 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT RS 701.1).

Rocourt, le 26 mai 2014

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

Rocourt**Aménagement local**

Conformément à l'article 71 al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Rocourt dépose publiquement durant 30 jours, soit du 4 juin 2014 au 3 juillet 2014 inclusivement en vue de son adoption par l'Assemblée communale le dossier de l'aménagement local comprenant:

- le plan de zones;
- le règlement communal sur les constructions;
- le plan des dangers naturels.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal de Rocourt, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Rocourt jusqu'au 3 juillet 2014 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan d'aménagement local ».

Rocourt, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Rocourt**Assemblée communale, mercredi 25 juin 2014, à 20 h 15, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecteur et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18.12.2013.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013.
3. Prendre connaissance et approuver la création de la réserve forestière de Le Peu Cotai, parcelle N° 1084.
4. Discuter et approuver les modifications du règlement d'impôts communal.
5. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 25 juin 2014 au secrétariat communal ou il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressés durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Rocourt, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques
Asuel-Pleujouse**Assemblée de la Commune ecclésiastique d'Asuel-Pleujouse, lundi 16 juin 2014, à 20 h, à la salle paroissiale d'Asuel**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Informations sur le projet de fusion
4. Informations pastorales
5. Suppression de la caution (article 35, alinéa 3)
6. Divers

Asuel-Pleujouse, le 21 mai 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Bassecourt-Berlincourt**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine de Bassecourt-Berlincourt, lundi 16 juin 2014, à 20 h, à la salle St-Maurice du complexe paroissial à Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 12 décembre 2013
2. Discuter et décider la vente de 175 m² de terrain à Fr. 130.-/m² de la parcelle N° 0218, sise rue de Prayé 6 (cure) à M. David Lachat, rue de l'Eglise 16, pour la construction d'une villa familiale sur la parcelle N° 2366;
3. Comptes 2013
4. Divers.

Bassecourt, le 23 mai 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Boncourt**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 16 juin 2014, à 20 h 15, à la Maison des œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présenter et approuver les comptes de l'exercice 2013
3. Discuter et approuver un prélèvement de Fr. 4500.– sur fonds « Jeunesse » destiné à l'assainissement de l'installation électrique du coin des jeunes
4. Divers et imprévu

Boncourt, le 19 mai 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

En raison d'une erreur de date due à l'imprimerie, cette publication annule et remplace celle parue le 21 mai 2014.

Courtételle**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 4 juin 2014, à 20 h, au Foyer Notre-Dame**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 4 décembre 2013.
2. Présentation et acceptation des comptes 2013.
3. Informations pastorales.
4. Divers et imprévus.

Courtételle, le 23 mai 2014

Le Conseil de paroisse

Glovelier**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, 26 juin 2014, à 20 h 15, au Centre St-Maurice**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2013 et dépassements de crédits.
3. Nomination d'un conseiller au conseil de la Commune ecclésiastique.
4. Divers et imprévu

Glovelier, le 26 mai 2013

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Avis de construction**Alle**

Requérante: Villard Chantal, Sous le Château 55b, 2954 Asuel. Auteur du projet: Villard Chantal, Sous le Château 55b, 2954 Asuel.

Projet: changement d'affectation du local rez-de-chaussée, partie orientale du bâtiment N° 11, pour vinothèque, bar à café, vente de produits du terroir valaisan, sur la parcelle N° 137 (surface 2507 m²), sise à la route de Porrentruy. Zone d'affectation: Mixte A. Heures de fermeture du bar à café: 22h30 du dimanche au jeudi, 23h30 les vendredi et samedi.

Dimensions: longueur 9 m 65, largeur 7 m 45.

Genre de construction: sans modification.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2014 au secrétariat communal d'Alle où

les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 23 mai 2014

Le Conseil communal

La Baroche / Pleujouse

Requérants: Laure et Thierry Boillat Nusbaumer, Crêt de la Chapelle 2, 2607 Cortébert. Auteur du projet: Comamala Ismail Architectes, Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 10 dans le volume existant, sis sur la parcelle N° 117 (surface 1539 m²), sise au lieu-dit « Clos Vers la Croix ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 19 m 90, largeur 20 m 70, hauteur 4 m 75, hauteur totale 11 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: moëllons, sans changement. Façades: crépissage et bois existants. Couverture: tuiles existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juin 2014 au secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 26 juin 2014

Le Conseil communal

Boécourt

Requérants: Charmillot Pamela et Jean-Philippe, rue du Réservoir 54, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: maison familiale avec place couverte/bûcher en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2074 (surface 750 m²), sise à la Rue des Longennes. Zone d'affectation: Habitation HAe, plan spécial « Le Chênois - Es Longennes ».

Dimensions principales: longueur 11 m 30, largeur 8 m 90, hauteur 4 m 50, hauteur totale 7 m. Dimensions de la place couverte: longueur 10 m 90, largeur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation, briques terre cuite. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton de couleur anthracite

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de 2856 Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 16 mai 2014

Le Conseil communal

Les Bois

Requérants: Karin et Nicolas Gentile, Le Coin 48, 2314 La Sagne. Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, Grand Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: maison familiale avec garage et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique + panneaux solaires, sur la parcelle N° 1163 (surface 764 m²), sise au lieu-dit « Le Plane Percé ». Zone d'affectation: Habitation HAb – plan spécial « Le Plane Percé ».

Dimensions principales: longueur 13 m 19, largeur 9 m 29, hauteur 5 m 83, hauteur totale 7 m 89. Dimensions du garage: longueur 7 m 35, largeur 6 m 20, hauteur 2 m 67, hauteur totale 2 m 67.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite ou béton, isolation périphérique. Façades: crépissage de teintes blanc cassé et anthracite. Couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juin 2014 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 21 mai 2014

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérants: Fanny et Grégory Franc, Rue de l'Eglise 51, 2942 Alle. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand Rue 52, 2900 Porrentruy.

Projet: maison familiale avec couvert voitures / réduit et couvert d'entrée en annexes contiguës + pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 5017 (surface 779 m²), sise au lieu-dit « Le Boitchelat ». Zone d'affectation: Habitation HAe – plan spécial « Sur la Côte 2 ».

Dimensions principales: longueur: 14 m 14, largeur 10 m 80, hauteur 3 m 61, hauteur totale 3 m 61. Dimensions du couvert: longueur 9 m 74, largeur 6 m 67, hauteur 5 m 42, hauteur totale 7 m 37.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: plaques Eternit de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juin 2014 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions

et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 21 mai 2014

Le Conseil communal

Develier

Requérants: Stöger Véronique et David, Route principale 9, 2914 Damvant. Auteurs du projet: Stöger Véronique et David, Route principale 9, 2914 Damvant.

Projet: maison familiale avec garage en annexe contiguë, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques en toiture, sur la parcelle N° 3617 (surface 840 m²), sise au lieu-dit « Champ de Val ». Zone d'affectation: Habitation HA, plan spécial d'équipement « Champ de Val ».

Dimensions principales: longueur 14 m 10, largeur 7 m 90, hauteur 5 m 96, hauteur totale 5 m 96. Dimensions du garage: longueur 8 m 70, largeur 4 m 80, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanche-grise. Toiture plate.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juin 2014 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 22 mai 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: M. Egelé Raymond, Champs des Masses 9, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: architecture.aj Sàrl, Rue de la Faverge 21, 2853 Courfaivre.

Projet: construction d'un garage pour voitures privées, couvert à bois et installation d'une citerne pour récupération de l'eau de pluie, sur la parcelle N° 2653 (surface 591 m²), sise au lieu-dit « Champs des Masses ». Zone de construction: Zone d'habitation H2b.

Dimensions du garage: longueur 14 m 64, largeur 6 m 94, hauteur 5 m 20, hauteur totale 7 m 40. Dimensions du couvert à bois: longueur 7 m 72, largeur 2 m, hauteur 1 m 88, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois. Façades: crépi de couleur blanche. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 27 juin 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Mettembert

Requérant: M. Francis Buchwalder, rue du Père Carré, 2802 Develier. Auteur du projet: Mawil Architectes, rte de Moutier 5, 2800 Delémont.

Projet: maison familiale avec garage et terrasse + citerne enterrée pour la récupération d'eau propre, sur la parcelle N° 217 (surface 1038 m²), sise au lieu-dit « Sainte-Anne ». Zone d'affectation: Mixte MAa.

Dimensions principales: longueur 22 m 20, largeur 7 m 80, hauteur 3 m 50, hauteur totale 5 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation, bois. Façades: béton de teinte grise et bois naturel. Couverture: Eternit de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de Mettembert où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 22 mai 2014

Le Conseil communal

Movelier

Requérant: Félix Zeugin, Strayat 1, 2812 Movelier. Auteur du projet: Bureau d'architecture Andreas Spichiger, 4710 Balsthal.

Projet: écurie à stabulation avec locaux de service, stockage de fourrage, SRPA, fosse à purin, silo tranché. Défrichement (art. 5 et 6 LFo): 1100 m². Compensation du défrichement (art. 7 LFo): 1630 m² en nature (parcelles N^{os} 1004 et 1006), sur les parcelles N^{os} 1001 (surface 5115 m²), 1002 (surface 4739 m²), 1016 (surface 2799 m²), 1017 (surface 6861 m²), sises au lieu-dit « Prés Strayat ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 69 m 90, largeur 34 m 10, hauteur 7 m 90, hauteur totale 10 m 77. Dimensions du silo tranché: longueur 69 m 90, largeur 6 m 25, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Contenance de la fosse à purin: 1720 m³.

Genre de construction: murs extérieurs: muret béton, ossature bois. Façades: bardage bois de teinte brune. Couverture: tôle thermolaquée de couleur brune ou grise.

Dérogations requises: Article 21 LFor. L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans et dossier de défrichement, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de Movelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Muriaux / Le Peuchapatte

Requérants: Muriel et Clément Stadelmann, Rue Guillaume Triponez 41, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Antonio Pascale, Rue de l'Aurore 22, 2340 Le Noirmont.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, cabanon de jardin en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 600 (surface 1166 m²), sise au lieu-dit « Le Clos Jean Vernier ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 13 m, largeur 9 m, hauteur 5 m 74, hauteur totale 6 m 68. Dimensions salle à manger/cuisine: longueur 9 m, largeur 6 m, hauteur 4 m 13, hauteur totale 5 m 11. Dimensions du cabanon: longueur 4 m, largeur 2 m, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation, briques terre cuite. Façades: crépisage de teinte blanche. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2014 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Association festival du Chant du Gros, par M. Pierre Gilles, CP 201, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Association festival du Chant du Gros, par M. Pierre Gilles, CP 201, 2340 Le Noirmont.

Projet: 2 chemins d'accès, sur les parcelles N^{os} 3130 (surface 26'096 m²), et 3131 (surface 21'291 m²), sises au lieu-dit « Sous la Velle » - Zone d'affectation: Sport et Loisirs SAa et agricole ZA.

Dimensions: chemin 1: longueur 72 m, largeur 3 m. Chemin 2: longueur 250 m, largeur 3 m.

Genre de construction: chaille et groise.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 28 mai 2014

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Le Noirmont

Requérants: Virginie Wiser + Pierre Prudat, Rue du Pylône 6, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Roger Monnin, Architecte, Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: maison familiale avec garage double en annexe contiguë, pompe à chaleur + capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 2032 (surface 631 m²), sise au lieu-dit « La Fin des Esserts ». Zone d'affectation: Habitation HAh – plan spécial « La Fin des Esserts / Chez la Denise ».

Dimensions principales: longueur 13 m, largeur 10 m 55, hauteur 4 m 50, hauteur totale 7 m. Dimensions du garage: longueur 5 m 50, largeur 9 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte pastel. Couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 28 mai 2014

Le Conseil communal

Saint-Brais

Requérant: Bernard Viatte, Rte de Montfaverger 3, 2364 St-Brais. Auteur du projet: Bernard Viatte, Rte de Montfaverger 3, 2364 St-Brais.

Projet: construction d'un couvert à voitures, sur la parcelle N° 1139 (surface 734 m²), sise à la Rte de Montfaverger. Zone d'affectation: Aricole ZA

Dimensions principales: longueur 5 m 07, largeur 3 m 74, hauteur 2 m 11, hauteur totale 2 m 46.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bardage bois sur 2 côtés. Couverture: tôle de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT, article 21 LFor, article 63 LCER.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juin 2014 au secrétariat communal de St-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts (PMO), met au concours un poste de

Secrétaire

Mission: Assister les différents secteurs du Bureau des personnes morales et des autres impôts dans leurs tâches administratives (impôt à la source, frontaliers, valeurs officielles, etc. Assumer la tâche de correspondant-e informatique. Collaboration à la formation des apprenti-e-s. Réception téléphonique et accueil des personnes se présentant au guichet.

Exigences: CFC d'employée de commerce avec maturité professionnelle ou formation jugée équivalente avec cinq années d'expérience. Aptitude à la polyvalence et à travailler de manière autonome aussi bien qu'en équipe. De bonnes connaissances de l'informatique sont souhaitées.

Traitement: Classe 6.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2014.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts (032/420 44 03) ou de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions (032/420 55 32).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire PMO », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports met au concours le poste de

Chef-fe du Service de l'enseignement

Mission: Dans le cadre de sa fonction, placé-e sous l'autorité du Département de la Formation, de la Culture et des Sports, le-la titulaire est responsable de la gestion administrative et financière, du contrôle et du développement de la scolarité obligatoire jurassienne; il-elle collabore avec tous les milieux

concernés par son domaine d'activités, en particulier les autorités scolaires locales et les communes; il-elle s'assure du respect des bases légales (lois, ordonnances, règlements et recommandations) édictées au plan cantonal ou intercantonal et veille à la mise en œuvre des décisions prises par les autorités cantonales en ce qui concerne l'organisation, le contenu et les méthodes de l'enseignement dispensé dans le cadre de l'école obligatoire; le-la titulaire dirige les différents secteurs de son Service; en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines, il assure la gestion du personnel enseignant; par ailleurs, il-elle est amené-e à représenter le Service ou le Département lors de séances ou auprès d'organes de coordination et de concertation, en particulier la Conférence latine de l'enseignement. Conformément aux décisions prises respectivement par le Parlement, le Gouvernement ou le Département, il-elle conduit des mandats ou des projets particuliers de nature pédagogique.

Exigences: Titulaire d'une formation universitaire ou jugée équivalente, vous bénéficiez d'une expérience dans le domaine de l'enseignement et dans des fonctions à responsabilités liées à la gestion administrative et à la conduite du personnel. Vous avez le sens de l'organisation et de la communication. Votre esprit de synthèse et vos capacités rédactionnelles sont reconnues, de même que votre aptitude à conduire des groupes de réflexion et à travailler de manière autonome. Vous avez des qualités d'écoute et de négociation et êtes à l'aise en allemand.

Traitement: Classe 25.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de la Formation, tél. 032/420 54 03, et de M. Fabien Crelier, chef du Service de l'enseignement, tél. 032/420 54 14.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du Service de l'enseignement », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision d'un transfert, le Service de l'enseignement met au concours un poste d'

Agent-e administratif-ve

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous assurez le secrétariat de la Cellule d'évaluation et de statistique (CEVES) du Service de l'enseignement. La CEVES accomplit diverses tâches

dans le cadre de la scolarité obligatoire, en particulier la gestion des épreuves de référence et des épreuves d'orientation du primaire au secondaire.

Exigences: Formation d'employé-e de commerce.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Fabien Crelier, chef du Service de l'enseignement, tél. 032/420 54 14.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve SEN. », jusqu'au 4 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison de l'engagement de la titulaire à une autre fonction, le Tribunal de première instance met au concours un poste de

Commis-greffier-ère à 50%

Mission: Assurer les tâches de la chancellerie du Tribunal de 1^{re} instance. La fonction implique l'enregistrement des affaires, la dactylographie d'ordonnances et de jugements, la rédaction de correspondance courante, la tenue du procès-verbal en audience, l'accueil téléphonique et la communication de renseignements aux justiciables, la tenue de l'agenda, la surveillance des délais ainsi que la permanence relative au Tribunal des mesures de contrainte. Assurer d'autres tâches administratives comme la comptabilité.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation équivalente; parfaite maîtrise des outils informatiques, éventuellement connaissance de l'outil Gefi, expérience dans le milieu judiciaire vivement souhaitée, formation en comptabilité ou expérience équivalente, polyvalence et capacités d'adaptation, sens du contact. La connaissance de l'allemand et la formation de secrétaire juridique seraient des atouts supplémentaires.

Traitement: Classe 6 à 10.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2014 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chappuis, président du Tribunal de première instance, tél. 032/420 33 50.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et trans-

mettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Commis-greffier-ère 50% TPI », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La titulaire actuelle du poste ayant souhaité réduire son taux d'occupation, l'Office de l'environnement (ENV) met au concours un poste de

Collaborateur-trice scientifique (40% -50%)

Mission: Rattaché-e au domaine Nature de l'Office, le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il/Elle sera principalement chargé-e d'élaborer les planifications liées à la gestion globale des cours d'eau jurassiens et assurer leur mise en œuvre ainsi que conduire les dossiers de concession de force hydraulique et prélèvements d'eau. Le poste sera assuré en duo avec la titulaire actuelle.

Exigences: Master en sciences et ingénierie de l'environnement ou formation jugée équivalente.

Traitement: Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: St-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, tél. 032/420 48 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique 40-50% ENV », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), pour sa Division commerciale, met au concours un poste de

Secrétaire

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Appuyer la direction de la division dans toutes les tâches administratives. Organiser et gérer de manière générale l'administration. Suivre les dossiers des élèves et enseignant-e-s. Assurer la formation des apprenti-e-s et stagiaires.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente avec plusieurs années d'expérience. Aptitude à travailler de manière autonome. Grande capacité d'organisation et d'anticipation. Maîtrise des outils informatiques usuels. Connaissance du milieu de la formation serait un atout.

Traitement: Classe 10.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont / Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Eric Joray, directeur de la Division commerciale, tél. 032/420 77 00 ou courriel: eric.joray@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire DivCOM », jusqu'au 4 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial (SDT) met au concours, pour sa Section de l'énergie, un poste d'

Agent-e administratif-ve à 50%

Mission: Assurer le suivi financier et administratif du programme d'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie. Participer à la gestion des bases de données énergétiques à des fins statistiques et à diverses tâches administratives de la Section de l'énergie.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Bonnes notions de comptabilité, aisance dans le maniement des chiffres à l'aide d'outils informatiques. Expérience professionnelle de plusieurs années. Sens du service public, compétences relationnelles, capacité à travailler en équipe et de manière autonome, rigueur, aptitude

réactionnelle, sens de l'organisation. Intérêt pour les questions énergétiques et le développement durable.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: Août 2014 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie, tél. 032/420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve 50 % SDE », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA LE CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial, pour la Section des permis de construire, met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique (50%)

Mission: En tant qu'adjoint-e à la cheffe de la Section des permis de construire, vous contrôlez et traitez les demandes de permis de construire dans le cadre de contentieux et en examinez les aspects légaux et réglementaires. Vous établissez les décisions sur opposition(s) et recours; analysez les demandes soumises pour consultation par les autorités cantonales et fédérales et rédigez les déterminations et rapports y relatifs. Vous étudiez les demandes préalables relatives aux projets de constructions et d'installations situées en zone à bâtir, en collaboration avec les services et instances concernés, et élaborez des réponses appropriées. Vous contribuez à faire évoluer les outils et modèles favorisant une amélioration continue de la qualité des dossiers soumis et la clarification des procédures à l'attention des communes, des mandataires, des associations et autres tiers,

Exigences: Master en architecture ou en droit ou formation jugée équivalente. Expérience d'au moins trois ans dans une activité comparable, tant publique que privée. Très bonne maîtrise du français, connaissances de la langue allemande. Capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation et précision dans le travail. Connaissances des procédures administratives, intérêt pour le service public. Aptitudes à travailler de manière autonome et en équipe. Aisance rédactionnelle, confiance en soi, esprit de décision. Compétences dans la gestion de situations urgentes ou conflictuelles et en matière de communication.

Traitement: Classe 15 à 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sveva Gobat, cheffe de la Section des permis de construire, tél. 032/420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique 50 % SPC », jusqu'au 13 juin 2014.

www.jura.ch/emplois

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ECOLES PRIMAIRES

(1^{re} – 8^e école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1^{er} août 2014.
4. Date limite de postulation: 7 juin 2014.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE VICQUES-VERMES

1 poste à 50%

(13 à 15 leçons hebdomadaires)

Degré: 7P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

1 poste à 60%

(16 à 18 leçons hebdomadaires)

Degré: 7P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) d'une année.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M^{me} Corinne Charmillot, Présidente de la Commission d'école, Impasse des Chênes 12, 2824 Vicques.

Renseignements auprès de M^{me} Lucienne Fringeli, Directrice, 032 435 63 65.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE

Suite à la mutation de la titulaire

1 poste à 100%

(26 à 28 leçons hebdomadaires)

Degré: 7P-8P

Remarque: Formation d'anglais souhaitée.

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Le poste pourrait déboucher sur un contrat de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M. Maurice Migy, Président de la Commission d'école, Rue du Puits 6, 2932 Cœuve.

Renseignements auprès de M^{me} Anne-Marie Choffat, Directrice, 032 466 81 61.

Delémont, le 26 mai 2014

Service de l'enseignement

¹ RSJU 410.11

² RSJU 410.111

³ RSJU 410.252.24

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

Service de l'administration et des finances

Chemin de la Ciblerie 45

2503 Bienne

saf@hep-bejune.ch



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE met au concours les postes suivants:

Pour la plateforme Ressources documentaires et multimédia:

Agent-e en information documentaire 70%

Votre profil

- CFC en information documentaire
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe
- Sens de l'accueil et de l'animation
- Contact aisé avec le public (enseignants, formateurs, étudiants, chercheurs)

Nos attentes

- Maîtrise d'un logiciel de gestion documentaire
- Maîtrise des outils informatiques courants
- Esprit d'équipe et sens de l'accueil

Vos tâches

- Catalogage, indexation, prêt, animation
- Collaboration au développement des collections en littérature jeunesse
- Aide aux étudiants et formateurs, recherche documentaire

Lieu de travail: Porrentruy

Collaboratrice - Collaborateur à 50% pour le service de la messagerie

Votre profil

- Capacité à travailler de manière autonome
- Ponctualité, sens des responsabilités
- Contact aisé

- Permis de conduire
- Etre en bonne condition physique

Nos attentes

- Le mandat nécessite pour le moins une disponibilité le vendredi matin

Vos tâches

- Assurer le service de livraison organisé sur l'ensemble de l'espace BEJUNE: les sites de la HEP à Porrentruy, Bienne et La Chaux-de-Fonds, ainsi que le CIP à Tramelan et certaines écoles secondaires

Lieu de travail: Espace BEJUNE, avec Porrentruy comme site de rattachement

Pour ces deux postes

- Durée de l'engagement: indéterminée
- Entrée en fonction: 1^{er} août 2014 ou à convenir

Procédure

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature **jusqu'au 7 juin 2014** à l'adresse suivante: HEP-BEJUNE, Service du Personnel, Chemin de la Ciblerie 45 - 2503 Bienne, avec la mention «Postulation» et l'indication du poste visé. Un complément d'information peut être obtenu auprès de M^{me} Sandrine Crausaz-Chenal au 032 886 97 96 ou par courriel sandrine.crausaz-chenal@hep-bejune.ch

Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours les postes suivants:

Curateur-curatrice en protection de l'adulte 80%

Mission: Assumer la responsabilité de mandats. Etre apte à travailler avec une population présentant des difficultés personnelles importantes. Développer un travail interdisciplinaire. Collaborer étroitement avec l'Autorité de protection et les secteurs administratifs.

Assistant-e social-e 160% à répartir

Mission: Assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale. Etre apte à travailler avec une population pouvant présenter des difficultés multiples. Développer un travail interdisciplinaire.

Exigences: Diplôme HES en travail social ou formation équivalente, intérêt pour le travail d'accompagnement social, compétences en gestion administrative, dynamisme et esprit d'initiative.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Michel Ammann, directeur 032/420 72 72.

Les candidatures doivent être adressées au Service social régional du district de Delémont, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation», accompagnées des documents usuels jusqu'au 14 juin 2014.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Das Institut für Föderalismus ist ein national und international anerkanntes wissenschaftliches und interdisziplinäres Kompetenzzentrum für Fragen des Föderalismus, der Staatsorganisation, der Demokratie, der Rechtsstaatlichkeit und der Menschenrechte.

Auf den 1. Oktober 2014 (oder nach Vereinbarung) suchen wir einen/eine

Wissenschaftliche(n) Mitarbeiter/-in (80–100%)

Zu den Hauptaufgaben dieser Stelle gehören:

- Aufbau und Leitung des institutsinternen Monitorings zum schweizerischen Föderalismus;
- Analyse und Auswertung föderalismusrelevanter Entwicklungen in Rechtsetzung, Rechtsprechung, Wissenschaft und Medien;
- Erstellung von Berichten und Analysen zu föderalismusrelevanten Entwicklungen zuhanden der Kantone;
- Ansprechpartner für Kantone und interkantonale Organisationen in Fragen des Föderalismus.

Der (die) ideale Kandidat(in) bringt folgende Voraussetzungen mit:

- Abgeschlossenes Rechtsstudium (M Law/lic. iur.)
- Praktische Erfahrung in der kantonalen bzw. interkantonalen Verwaltung;
- Verständnis für den schweizerischen Föderalismus;
- Interesse an rechtlichen und realpolitischen Fragestellungen;
- Gewandtheit im schriftlichen Ausdruck;
- deutsche Muttersprache mit sehr guten Französischkenntnissen;

Wir offerieren einen Arbeitsplatz an zentraler Lage (Nähe Bahnhof Freiburg) in einem akademischen Umfeld mit in- und ausländischen Forschenden, die Gelegenheit zum Aufbau eines Netzwerkes mit den Kantonen; Gehalt entsprechend der Gehaltsskala der Universität Freiburg für wissenschaftliche Mitarbeiter/-innen.

Die Stelle ist vorerst auf drei Jahre befristet.

Ihre vollständigen Bewerbungsunterlagen senden Sie bitte bis **spätestens 20. Juni 2014** per Mail an bernhard.waldmann@unifr.ch oder per Post an folgende Adresse:

Institut für Föderalismus der Universität Freiburg
Prof. Dr. Bernhard Waldmann
Rte d'Englisberg 7
1763 Granges-Paccot
(ab 16. Juni 2014: Av. Beauregard 1, 1700 Fribourg)

Bei Fragen steht Ihnen Herr Prof. Waldmann gerne zur Verfügung (bernhard.waldmann@unifr.ch; Tel. 026 300 81 25).

Marchés publics

THERMORESEAU-PORRENTROY SA met en soumission, selon une procédure ouverte et parmi les entreprises de maçonnerie qualifiées, le marché simple suivant:

Ouvrage:

TRAVAUX DE L'ENTREPRISE DE MAÇONNERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE THERMIQUE «SUR ROCHE DE MARS» À PORRENTROY

Dimensions principales: longueur 87.80 m. largeur 22.40 m. hauteur 16.50 m.

**CFC 211.0 Installation de chantier
CFC 211.1 Echafaudages
CFC 211.3 Terrassements**

CFC 211.4 Canalisations CFC 211.5 Béton et béton armé CFC 211.6 Maçonnerie

A titre indicatif, les quantités principales pour le CFC 211.5 sont les suivantes:

- Coffrage 9'600 m²
- Béton 2'300 m³
- Aciers d'armature 243 to

Délai pour l'exécution du marché:

Date prévisible du début des travaux: 5 août 2014.

Communautés de soumissionnaires:

Admises, mais à désigner en tant que telles. Cas échéant, la solidarité entre partenaires sera exigée.

Lieu et date de remise des dossiers et de dépôt des offres:

a) **Inscription obligatoire jusqu'au 4 juin inclus (par courrier, courriel ou par fax).**

b) **Adresse pour les inscriptions et consultation des dossiers:**

BUCHS & PLUMEY SA, ingénierie, rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy
Tél. 032 465 11 00, fax 032 465 11 05
E-Mail: info@buchs-plumey.ch

c) **Envoi des dossiers de soumission:**

6 juin 2014

d) **Dépôt des offres:**

Lundi 30 juin jusqu'à 12h00.

Les offres entièrement remplies sont à déposer avec la mention « Centrale thermique « Sur Roche de Mars »

GROS-OEUVRE

Les offres incomplètes, ne contenant pas tous les prix, justificatifs et documents exigés, modifiées ou hors délai seront éliminées.

e) **Adresse pour le dépôt des offres:**

THERMORESEAU-PORRENTROY SA
77, route de Belfort
2900 Porrentruy

f) **Langue du marché:**

Français

Conditions de paiement:

Versement d'acomptes jusqu'à concurrence de 90% des travaux effectués, le solde après réception des travaux et remise d'un cautionnement solidaire selon les articles 181 et ss de la norme SIA 118.

Critères d'adjudication:

Selon le dossier de soumission.

Mode d'acquisition:

Contrat d'entreprise.

Offres partielles:

Refusées.

Variantes:

Pas admises

Validité de l'offre:

6 mois.

Conditions générales de l'offre (dans leur ordre de priorité):

a) Normes SIA 118 et VSS

b) Autres normes et directives en vigueur relatives au marché mis en soumission

Porrentruy, le 26 mai 2014

Le Maître d'Ouvrage:

THERMORESEAU-PORRENTROY SA

La direction des travaux:

BUCHS & PLUMEY SA, Ingénierie 2900 Porrentruy

Divers

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie
et du Clos du Doubs

Convocation à l'assemblée générale des délégués, mardi 10 juin 2014, à 20 h 30, au Collège Thurmann

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 décembre 2013.
4. Communications du président et des directeurs.
5. Comptes 2013:
 - a) présentation;
 - b) rapport des vérificateurs;
 - c) approbation et décharge à l'administration;
6. Informations sur l'évolution des dossiers:
 - a) Stockmar: rénovation, état des lieux;
 - b) Thurmann: cafétéria et horaire continu.
7. Admissions, démissions.
8. Divers.

Porrentruy, le 23 mai 2014

Le Comité

Mise à ban

- Les parcelles N^{os} 3290, 3291, 3292, 3293, 3294 et 3295 du ban de Vicques, sont mises à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur les dites parcelles;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 mai 2014

La juge civile: Lydie Montavon-Terrier
